



vol et remboursement dans un établissement

Par **artemisia**, le **18/10/2009** à **17:35**

je travaille comme éducatrice dans un établissement pour handicapés. On m'a volé dans le coffre (et en défaveur d'un de mes résidents) la somme de 40 euros. Mon employeur m'a obligé à les rembourser sous prétexte que j'étais responsable de cet argent de poche. Cet argent a disparu en mon absence. Je suis révoltée par cette attitude. Il s'agit d'un établissement à caractère social dont la convention collective est la convention 66. Merci de me répondre. Quel recours puis-je avoir pour me faire rembourser ?

Par **Aquanaute13**, le **18/10/2009** à **20:53**

Bonsoir artemisia

Faites une lettre de protestation.

Puis contactez les DP ou les élus du CE et demandez leur de soulever ce problème soit en question DP soit en réunion CE. Il faut qu'ils convainquent votre employeur que d'autres personnes auraient pu voler cet argent.

Cordialement
Aquanaute13

Par **artemisia**, le **19/10/2009** à **11:28**

Merci pour votre réponse. Je vais contacter un DP.